

Annexe VII

Organisation du marché de la Place Peter Benoît

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU MARCHÉ

§1. Lieu et Horaires du marché:

Lieu : Place Peter Benoît

Date et heure : Les vendredis de 9h à 18h

Fermeture : Le marché n'a pas lieu si ledit jour se déroule un jour férié.

§2. Produits et activités proposés à la vente :

Marché général proposant à la vente une offre diversifiée de produits. Pour consulter la répartition des produits sur le marché, voir le chapitre 3 de cette annexe.

Catégorie générale de produits	Produits	Nombre d'emplacements spécialisés pour ce produit
Equipement de la personne	Textile mixte	2
Produits alimentaires	Fruits et/ou légumes	1
Produits alimentaires	Produits de la ferme (dont produits laitiers)	1
Produits alimentaires	Boulangerie/pâtisserie	1
Produits alimentaires	Volaille grillée et dérivés	1
Produits alimentaires	Plats préparés	1

§3. Dimensions des emplacements et présentation des étals :

Nombre d'emplacements au total : 15

Profondeur des emplacements : 3m maximum

Largeur des emplacements : 3m minimum - 8m maximum

§4. Infrastructures et services proposés aux marchands:

Présence de borne(s) électrique(s)

§5. Attribution des emplacements :

Emplacements par abonnement : 7

Emplacement au jour le jour : 8

Nombre maximum d'emplacements pour le même abonné : 1

§6. Redevance facturée par la Ville:

Prix au mètre de façade commerciale : 3€/jour (abonné) - 4€/jour (volant)

Forfait infrastructures: 3€/jour (abonné et volant)

CHAPITRE2 : CHRONOLOGIE DU MARCHÉ

- §1. Les abonnés doivent être présents sur le marché au plus tard à 7h30. Le tirage au sort des marchands dits « volants » se faisant à 7h30, l'emplacement de l'abonné qui n'est pas présent à cette heure là peut être considéré comme vacant et proposé à un « volant ».
- §2. Le tirage au sort des marchands volants se fait à 7h30. Les volants n'ayant pas soumis leur candidature au tirage au placier avant cette heure-là ne seront pas pris en compte dans les candidats au tirage et ne pourront réclamer de l'être.
- §3. Le stationnement de véhicules sur le marché est interdit pendant toute la durée du marché. Les véhicules doivent donc être évacués du marché pour 8h. et ne peuvent y entrer qu'après 17h.
- §4. L'heure de départ maximale du marché est 18h.

CHAPITRE 3 : PLAN DU MARCHÉ ET DES EMPLACEMENTS PAR SPÉCIALITÉ

Plan avec le détail des catégories de produits par emplacement:

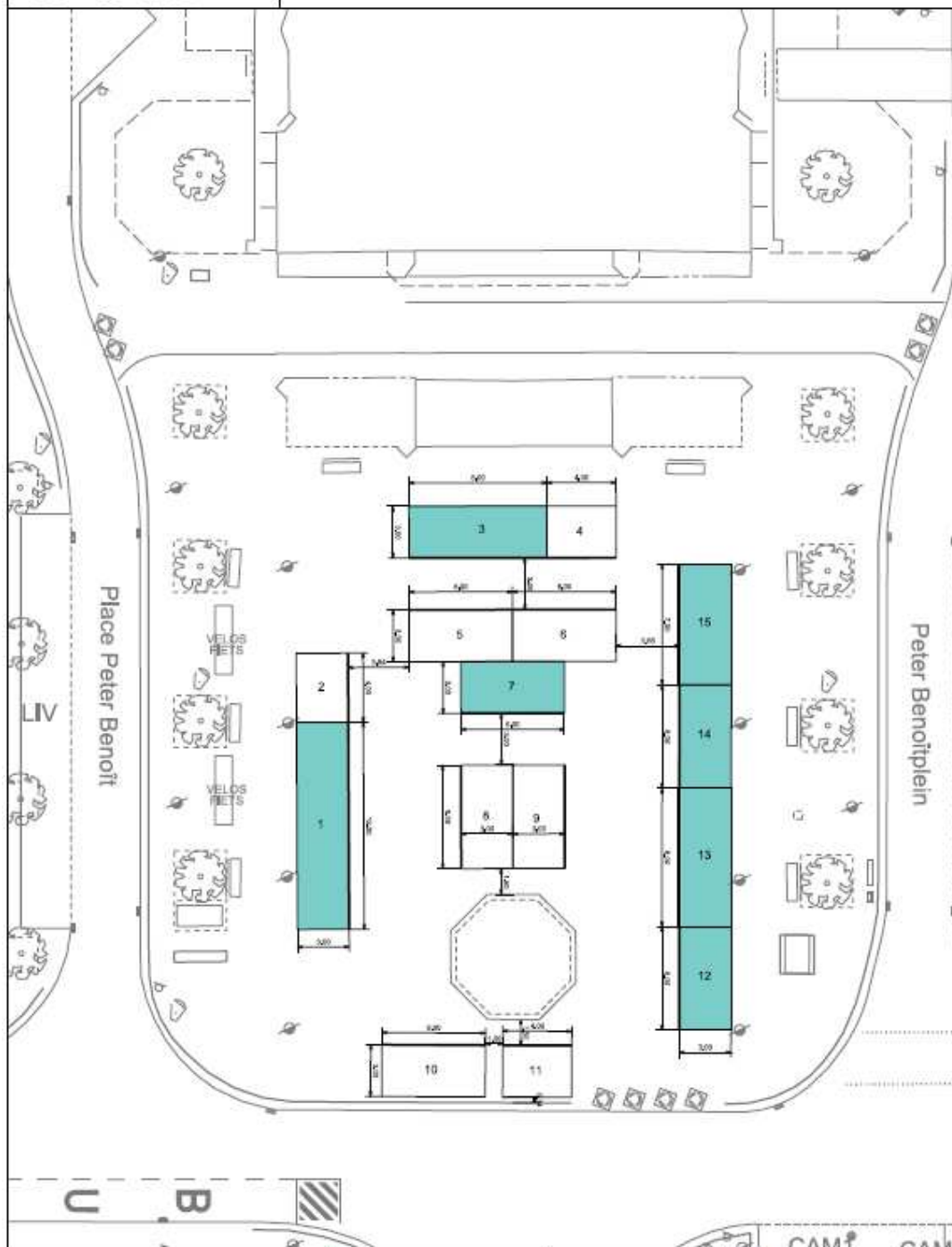
Emplacement	Activité	Métrage
1	Textile mixte	12
3	Textile mixte	8
7	Fruits et/ou légumes	10
10	Produits de la ferme (dont produits laitiers)	6
12	Boulangerie/pâtisserie	6
13	Volaille grillée et dérivés	8
14	Plats préparés	6



LAVILLE
DE STAD

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Service Plan
STAD BRUSSEL
Departement Stadsbouw
Service Plan

Marché Peter Benoit
Peter Benoitmarkt



VELOS
BICYCLES

DATE • DATUM:

06.06.2019



Urbanis
11 rue de la Woluwe 1050 Brussels
020 770 000
www.urbanis.be